



# Demande de dérogation du Stage officinal d'initiation hors Académie de Montpellier

## Année universitaire 2022-2023

(A remettre au service de la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle avant le 13 janvier 2023)

### 1/ L'étudiant:

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Sollicite l'autorisation d'accomplir le stage officinal d'initiation de fin de 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques.

Période autorisée (4 semaines consécutives) :

entre le 3 juillet et le 25 août 2023

### 2/ Pharmacie:

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Le stage s'effectuera du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Le pharmacien doit être agréé comme Maître de stage. Date d'Agrément : \_\_\_\_\_

Motif de la demande :

A Montpellier, le

Signature de l'étudiant(e)

Avis du Directeur de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Montpellier :

Accordée Refusée

A Montpellier, le

Le Directeur de l'UFR

Décision du Directeur de l'UFR Pharmaceutiques de :

Accordée Refusée

A, le

Le Directeur de l'UFR

